



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33 Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405 promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 6 novembre 2024

Objet : Traitement de base, indemnités d'entretien et de nourriture et cartes de transport des assistantes maternelles,

Monsieur le Directeur général adjoint Famille, Éducation, Sports et Loisirs,

Lors de notre rendez-vous du 21 juin dernier, nous avons abordé ensemble les revendications des assistantes maternelles de la ville de Nice.

Nous avons évoqué la nécessité de réévaluer leur traitement de base et leurs indemnités d'entretien et de nourriture.

L'accueil individuel est complémentaire de l'accueil collectif et essentiel pour répondre aux besoins des familles.

Actuellement, nous ne comptons plus qu'une cinquantaine d'assistantes maternelles dans notre collectivité.

Il est donc primordial de rendre ce métier plus attractif, en incitant les professionnelles en activité, à le rester, mais aussi en attirant de nouveaux agents.

De plus, la hausse de l'inflation ces derniers mois a lourdement impacté le budget de ces agents, tant au niveau alimentaire qu'énergétique.

Ces professionnelles perçoivent de faibles revenus, aussi l'augmentation de leur traitement de base impactera directement leur pouvoir d'achat et leur qualité de vie.

L'augmentation des indemnités d'entretien et de nourriture contribuera, quant à elle, à maintenir un accueil qualitatif pour les enfants. En effet, elles ont à cœur de continuer à acheter des produits de qualité pour la préparation des repas.

Enfin, nous avons mentionné la problématique financière liée aux déplacements des assistantes maternelles, avec les enfants, sur les lieux d'activité.

Vous aviez évoqué la possibilité de leur fournir une carte de transport prépayée et rechargeable.

Aussi, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin que ces agents puissent bénéficier rapidement de ces augmentations et de la mise à disposition de titre de transport dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général adjoint, l'expression de nos salutations respectueuses.

**PO/ Le Syndicat CGT NMCA
La Responsable de la Section Petite Enfance**


Marianne CARUSO